Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA22 220405 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA22 220405 visant à autoriser la démolition du bâtiment et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages situé au 3844-3848, rue Saint-Jacques (lots 4 141 231 et 4 141 232 du cadastre du Québec) (dossier 1228678016) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **30 janvier 2023, à compter de 18 h,** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser la démolition du bâtiment et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages situé au 3844-3848, rue Saint-Jacques, et ce, malgré les articles 9 (hauteur), 85 (marge arrière) et 137 (usage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0205 ainsi que les zones contiguës 0136, 0156, 0182, 0185, 0194, 0204, 0211, 0218, 0221, 0227, 0229, 0246 et 0250 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :

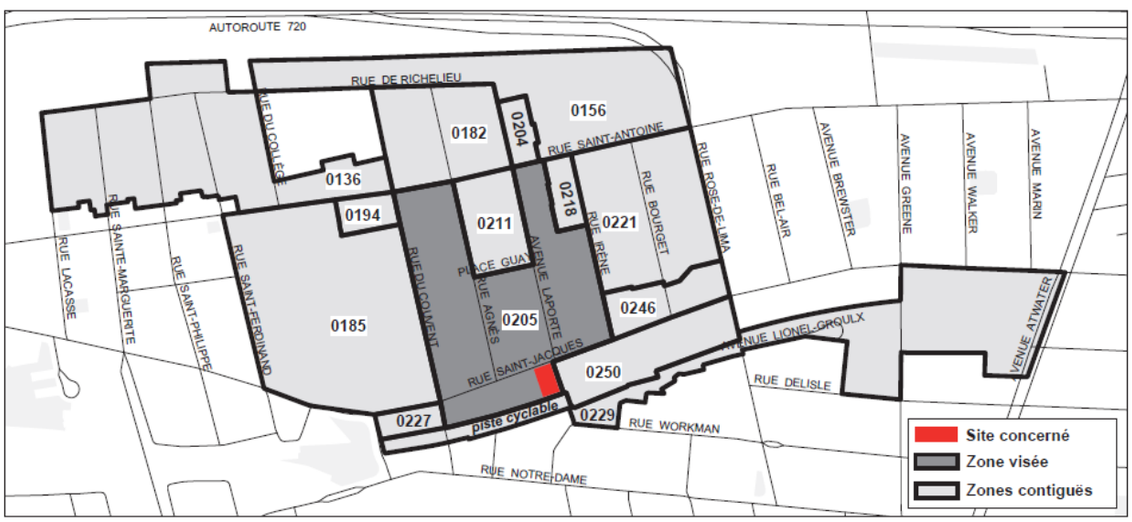

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

FAIT à Montréal, le 19 janvier 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire